



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire

Date de convocation : 24/11/2023

Nombre de membres : - En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 10

Présents : Roland GIRAUD, Maire - Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Absents : Karine DONADEY, Conseillère Municipale, Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal.

Absents représentés : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME - Karel NICOLETTA donne pouvoir à Rodolphe BIZET.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DELIBERATION N° 10 : Aménagement de l'espace réservé au Marché des producteurs

Monsieur Noël MAGALON, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Beuil accueille depuis plus d'un an, durant la période estivale, un marché des producteurs locaux installé sur la partie communale réservé à cet effet sur le parking du Pissaire au droit du chalet en bois anciennement occupé par l'office de tourisme de Beuil.

Ce marché qui représente un atout touristique supplémentaire aux services proposés par la commune pour les visiteurs de passage et aussi pour ses administrés, permet de créer des liens sociaux entre les agriculteurs et les citoyens, c'est un lieu convivial où l'échange est favorisé par la qualité des produits vraiment frais, variés et locaux. Il contribue également au maintien de l'activité agricole.

A cet effet, la commune souhaite engager des travaux d'aménagement afin que cet espace soit mieux adapté aux besoins de l'installation des stands de chacun des producteurs. Il est prévu, dans un premier temps, la création d'une placette en béton d'environ 36 m2 en lieu et place de la placette en bois déjà existante.

Monsieur Noël MAGALON présente le devis de l'entreprise ALBANO pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 11 980,00 € ht.

Oui l'exposé de Monsieur Noël MAGALON et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ALBANO d'un montant de 11 980,00 € ht,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce devis.

<u>VOTES</u> :	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	-----------	------------	----------------

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Roland GIRAUD



Délibération télétransmise
AR Préfecture
à la Préfecture des Alpes-Maritimes

006-210600169-20231129-10_08_2023-DE
Reçu le 04/12/2023